

IFAS 2020
IFAP 2020

Actualités sanitaires et sociales

RÉUSSIR LES ÉPREUVES DE CULTURE GÉNÉRALE

Marie Billet
Christine Gendre

8^e édition

DUNOD

Composition : Soft Office
Maquette de couverture : Domino

Le pictogramme qui figure ci-contre mérite une explication. Son objet est d'alerter le lecteur sur la menace que représente pour l'avenir de l'écrit, particulièrement dans le domaine de l'édition technique et universitaire, le développement massif du photocopillage.

Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée dans les établissements

d'enseignement supérieur, provoquant une baisse brutale des achats de livres et de revues, au point que la possibilité même pour

les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée. Nous rappelons donc que toute reproduction, partielle ou totale, de la présente publication est interdite sans autorisation de l'auteur, de son éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris).



© Dunod, 2019

11 rue Paul Bert, 92240 Malakoff
www.dunod.com

ISBN 978-2-10-079248-1

Le Code de la propriété intellectuelle n'autorisant, aux termes de l'article L. 122-5, 2° et 3° a), d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite » (art. L. 122-4).

Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

Table des matières

	Introduction	1
PARTIE 1	Culture générale sanitaire et sociale	9
Chapitre 1	Accidents	11
	QCM	14
Chapitre 2	Adolescence	17
	QCM	20
Chapitre 3	Alcool	24
	QCM	28
Chapitre 4	Alimentation	32
	QCM	36
Chapitre 5	Bioéthique	39
	QCM	43
Chapitre 6	Chômage	47
	QCM	51
Chapitre 7	Délinquance et violence juvéniles	54
	QCM	58
Chapitre 8	Dépression. Stress.Suicide	62
	QCM	66
Chapitre 9	Drogue	69
	QCM	73
Chapitre 10	Enfance	77
	QCM	81
Chapitre 11	Environnement	84
	QCM	88
Chapitre 12	Exclusion sociale	92
	QCM	96
Chapitre 13	Famille. Éducation	100
	QCM	104
Chapitre 14	Femme	107
	QCM	110
Chapitre 15	Handicap en France	114
	QCM	117

Chapitre 16	Pathologies dominantes	121
	QCM	125
Chapitre 17	Personne âgée	129
	QCM	133
Chapitre 18	Santé. Santé publique	136
	QCM	141
Chapitre 19	Sécurité sociale	145
	QCM	148
Chapitre 20	Tabagisme en France	151
	QCM	154
PARTIE 2	QCM d'actualité	157
QCM 1		159
QCM 2		162
QCM 3		165
QCM 4		168
QCM 5		171
QCM 6		174
QCM 7		177
QCM 8		180
QCM 9		183
QCM 10		186
QCM 11		189
QCM 12		192
QCM 13		196
QCM 14		199
QCM 15		203
QCM 16		206
QCM 17		209
QCM 18		212
QCM 19		215
QCM 20		218

Introduction

Choisir les métiers du soin, c'est prendre en considération la personne dans sa globalité : la personne et son histoire, son état mental et physique, son entourage.

Choisir les métiers du soin, c'est souvent travailler en équipe donc aimer le relationnel.

Vous souhaitez devenir auxiliaire de puériculture (AP), aide-soignant (AS) ? Cet ouvrage va vous aider à vous préparer pour passer l'étape de sélection afin d'entrer en formation.

Dans cette introduction, nous commencerons par rappeler le rôle de l'auxiliaire de puériculture ainsi que celui de l'aide-soignant. Nous présentons également les épreuves pour entrer en IFAP (institut de formation en auxiliaire de puériculture) ou IFAS (institut de formation en aide-soignant). Nous récapitulons ensuite sous forme de tableau les modules et les stages à effectuer dans le cadre des deux formations, que vous devez bien sûr connaître au moment de votre épreuve orale. Enfin, nous expliquons dans la dernière partie de l'introduction l'organisation et la structure de cet ouvrage.

1 Rôle de l'auxiliaire de puériculture et rôle de l'aide-soignant

└ Le rôle de l'auxiliaire de puériculture

Au sein d'une équipe, en collaboration avec l'infirmier, l'auxiliaire de puériculture prend soin de l'enfant (de 0 à 18 ans) sur le plan de la santé, de l'éveil et de l'éducation, par des actions individuelles ou collectives pour l'enfant et sa famille, qu'il soit bien portant, malade ou handicapé, de la naissance à l'adolescence. Cette collaboration s'exerce le cas échéant sous la responsabilité d'autres professionnels du secteur de la santé ainsi que des secteurs éducatif et social et il faut savoir garder une juste distance professionnelle avec l'enfant et sa famille, en intégrant les pratiques de l'établissement.

Les fonctions de l'auxiliaire de puériculture

- Organiser et animer des activités d'éveil pour un enfant ou un groupe d'enfants.
- Aider les parents dans leur fonction et dans leur rôle éducatif.
- Transmettre les informations par oral et par écrit pour maintenir la continuité des soins.
- Exercer au sein d'une équipe pluri-professionnelle.
- Assurer l'entretien de l'environnement immédiat de l'enfant et l'entretien des matériels.
- Accueillir, informer et accompagner l'enfant et sa famille.

- Apprécier les interactions de l'enfant et repérer les éléments significatifs de son développement et de son état de santé.
- Dispenser à l'enfant les soins de la vie quotidienne et aider l'infirmier dans la réalisation de soins.
- Assurer la sécurité, l'hygiène et le confort de l'enfant, sous la responsabilité d'une puéricultrice, d'un infirmier, d'un médecin ou d'une sage-femme.

Les différents secteurs d'activités

- **Auprès de l'enfant malade :** néonatalogie, pédiatrie (médecine et chirurgie), établissements sanitaires.
- **Auprès de l'enfant atteint d'un handicap :** établissements spécialisés (institut médico-éducatif – IME) s'adresse aux enfants en situation de handicap, qui nécessitent un accueil de jour ou permanent.
- **Auprès de l'enfant bien portant :** maternité, protection maternelle et infantile (PMI), établissement et service d'accueil de la petite enfance, pouponnière à caractère social, centre maternel...

Le rôle de l'aide-soignant

Au sein de l'équipe, l'aide-soignant contribue à la prise en charge d'une personne ou d'un groupe de personnes et, participe, dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et sous sa responsabilité, à des soins visant à répondre aux besoins d'entretien et de continuité de la vie de l'être humain et à compenser partiellement ou totalement un manque ou une diminution d'autonomie de la personne.

Les fonctions de l'aide-soignant

- Transmettre les informations par oral et par écrit pour maintenir la continuité des soins.
- Exercer au sein d'une équipe pluri-professionnelle.
- Assurer l'entretien de l'environnement immédiat du patient et l'entretien des matériels.
- Accueillir, informer et accompagner le patient et sa famille.
- Apprécier les interactions de l'enfant et repérer les éléments significatifs de son développement et de son état de santé.
- Dispenser au patient les soins de la vie quotidienne et aider l'infirmier dans la réalisation de soins.
- Assurer la sécurité, l'hygiène (toilettes), la distribution des repas et le confort du patient, sous la responsabilité d'un infirmier, d'un médecin ou d'une sage-femme.
- Savoir identifier les modifications de l'état et du comportement des patients et de transmettre à l'infirmier les informations recueillies en vue d'une action de soins adaptée à laquelle ils pourront apporter leur savoir-faire et savoir-être.

Les différents secteurs d'activités

L'aide-soignant exerce dans tous les milieux de la santé ; en milieu hospitalier ou extra-hospitalier, dans le secteur médical, médico-social ou social.

- **En milieu hospitalier :** néonatalogie, pédiatrie (médecine et chirurgie), gériatrie, cardiologie, chirurgie, médecine, bloc opératoire, urgences, soins palliatifs, oncologie, soins intensifs, réanimation, SSR (soins de suite et de réadaptation)...
- **En milieu de santé mentale :** établissements spécialisés. (institut médico-éducatif – IME), psychiatrie.
- **En lieux de vie :** soins individuels ou collectifs en HAD (hospitalisation à domicile), en EHPAD (établissement hospitalier pour personnes âgées dépendantes), MAS (maison d'accueil spécialisée), etc.

2 Les épreuves des concours

└ Aide-soignant

Les épreuves sont constituées de deux parties : une épreuve d'admissibilité écrite et, si elle est validée, une épreuve d'admission orale.

L'épreuve écrite

Cette épreuve est notée sur 20. La note de 10 permet d'accéder aux épreuves orales d'admission. Durée de l'épreuve : 2 heures.

Elle ne concerne pas les candidats suivants :

- les candidats titulaires d'un titre ou diplôme homologué au minimum au niveau IV comme BAC, BTS... ;
- les candidats titulaires d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum au niveau V (notamment BEP Sanitaire et social, BEPA option Services aux personnes, CAP Petite enfance...);
- les candidats titulaires d'un titre ou diplôme étranger leur permettant d'accéder à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu ;
- les étudiants ayant suivi une première année d'études conduisant au diplôme d'État d'infirmier et n'ayant pas été admis en deuxième année.

Pour tous les candidats qui ne rentrent pas dans les catégories mentionnées ci-dessus, l'épreuve écrite est divisée en 2 parties :

- 1 texte de culture générale :
 - restituer les idées principales ;
 - commenter les aspects essentiels ;
 - développer une opinion personnelle.
- 1 série de 10 questions :
 - 5 questions de biologie humaine ;
 - 3 questions portant sur les 4 opérations numériques ;
 - 2 questions d'exercice numérique et de conversion.

L'épreuve orale

D'une durée de 20 minutes, elle comporte 2 parties :

- 1 présentation d'un exposé à partir d'un thème sanitaire et social ;
- 1 présentation de ses motivations pour le métier.

Pour les candidats en terminale ou titulaire d'un bac pro ASSP (accompagnement, soins et services à la personne) ou SAPAT (services aux personnes et aux territoires), la sélection se déroule en 2 étapes :

- **Le dossier :** l'examen des différentes pièces constitutives du dossier permet de retenir les candidats qui seront convoqués à l'entretien.
- **L'entretien :** individuel avec les candidats dont les dossiers ont été retenus. Dans un premier temps, le candidat présente son parcours puis, dans un deuxième temps, le jury engage un échange avec le candidat sur la base de son dossier.

Auxiliaire de puériculture

Le concours comporte 3 épreuves de sélection :

- 2 épreuves écrites d'admissibilité :
 - 1 épreuve écrite de culture générale ;
 - 1 épreuve de tests d'aptitude.
- 1 épreuve orale d'admission.

Les candidats suivants sont dispensés de l'épreuve écrite de culture générale :

- les candidats titulaires d'un titre ou diplôme homologué au minimum au niveau IV comme le baccalauréat, le BTS, etc. ;
- les candidats titulaires d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué de niveau V au minimum (notamment BEP Sanitaire et social, BEPA Option services aux personnes, CAP Petite enfance, etc.) ;
- les candidats titulaires d'un titre ou diplôme étranger leur permettant d'accéder à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu ;
- les candidats en terminale ou titulaire d'un bac pro ASSP (accompagnement, soins et services à la personne) ou SAPAT (services aux personnes et aux territoires).

Les épreuves écrites

L'épreuve de culture générale

Cette épreuve est notée sur 20, une note inférieure à 10 est éliminatoire. Elle est d'une durée de 2 heures. Elle est divisée en 2 parties :

- 1 texte de culture générale :
 - restituer les idées principales ;
 - commenter les aspects essentiels ;
 - développer une opinion personnelle.

- 1 série de 10 questions :
 - 5 questions de biologie humaine ;
 - 3 questions portant sur les 4 opérations numériques ;
 - 2 questions d'exercice numérique et de conversion.

L'épreuve de tests d'aptitude

D'une durée d'1 h 30, cette épreuve est notée sur 20 ; une note inférieure à 10 est éliminatoire.

Cette épreuve a pour objet d'évaluer les aptitudes d'attention, de raisonnement logique et d'organisation.

L'épreuve orale

D'une durée de 20 minutes, elle comporte 2 parties :

- 1 présentation d'un exposé à partir d'un thème sanitaire et social ;
- 1 présentation de ses motivations pour le métier.

Pour les candidats en terminal ou titulaire d'un bac pro ASSP (accompagnement, soins et services à la personne) ou SAPAT (services aux personnes et aux territoires), la sélection se déroule en 2 étapes :

- **Le dossier :** l'examen des différentes pièces constitutives du dossier permet de retenir les candidats qui seront convoqués à l'entretien.
- **L'entretien :** individuel avec les candidats dont les dossiers ont été retenus. Dans un premier temps, le candidat présente son parcours puis, dans un deuxième temps, le jury engage un échange avec le candidat sur la base de son dossier.

3 La formation

La formation d'auxiliaire de puériculture et d'aide-soignant est quasiment la même : seules les structures d'accueil des stages diffèrent.

Les deux formations se déroulent sur 10 mois (1 435 heures), dont 17 semaines de 35 heures (595 heures) d'enseignement en institut.

La formation en institut

La formation est organisée en 8 modules qui correspondent à l'acquisition de 8 unités de compétences nécessaires afin d'obtenir le diplôme d'État.

Modules	Durée	Thèmes
Module 1	5 semaines (175 heures)	Accompagnement d'un enfant dans les activités d'éveil et de la vie quotidienne.
Module 2	2 semaines (70 heures)	L'état clinique d'une personne à tout âge de la vie.
Module 3	4 semaines (140 heures)	Les soins à l'enfant.
Module 4	1 semaine (35 heures)	Ergonomie (l'adaptation de l'environnement et du travail).
Module 5	2 semaines (70 heures)	Relation-Communication.
Module 6	1 semaine (35 heures)	Hygiène des locaux.
Module 7	1 semaine (35 heures)	Transmission des informations.
Module 8	1 semaine (35 heures)	Organisation du travail en équipe.

Les stages cliniques

Auxiliaire de puériculture

La formation comprend 6 stages (dont 5 obligatoires) de 4 semaines, soit 24 semaines (840 heures).

Stage	Durée
Structure d'accueil d'enfant de moins de 6 ans.	2 × 4 semaines
Service de maternité.	1 × 4 semaines
Établissement ou service accueillant des enfants malades.	1 × 4 semaines
Structure accueillant des enfants en situation de handicap <i>ou</i> service de pédopsychiatrie <i>ou</i> structure d'aide sociale à l'enfance.	1 × 4 semaines
Stage optionnel (projet professionnel).	1 × 4 semaines

Aide-soignant

La formation comprend 6 stages (dont 5 obligatoires) de 4 semaines, soit 24 semaines (840 heures).

Stage	Durée
Service de moyen ou long séjour, auprès des personnes handicapées ou âgées (EHPAD, foyer de vie...).	1 × 4 semaines
Service de court séjour, en chirurgie (hôpital ou clinique).	1 × 4 semaines
Service de court séjour, en médecine (hôpital ou clinique).	1 × 4 semaines
Établissement extra-hospitalier comme un CMP (centre médico-psychologique), centre de dialyse, réseau de santé, centre d'addictions.	1 × 4 semaines
Structure de psychiatrie ou de santé mentale.	1 × 4 semaines
Stage optionnel (en lien avec le projet professionnel).	1 × 4 semaines

4 L'organisation de l'ouvrage

Pour aborder sereinement les épreuves écrites et orales et mettre toutes les chances de votre côté, nous vous proposons :

- **20 fiches synthèses** qui regroupent l'essentiel des sujets sanitaires et sociaux ;
- **20 séries de QCM, soit 400 questions de cours ;**
- **20 séries de QCM d'actualité, soit 400 questions sur l'actualité.**

▮ L'essentiel du programme en fiches

L'essentiel du programme est intégré à cet ouvrage sous forme de fiches. Vous avez ainsi à votre disposition les informations incontournables et les données clés indispensables à votre succès.

Ces fiches ont un double intérêt. Leur format synthétique vous permettra une visualisation facile et vous aurez les informations clairement regroupées. La lecture sera facilitée et la mémorisation assurée.

▮ Des QCM de cours pour vous tester sur les thèmes sanitaires et sociaux

Pour tester et évaluer vos connaissances, un ensemble très complet de QCM accompagne chaque fiche thématique. Ces QCM ont une double utilité. Ces questionnaires contribueront à vous tester, sujet par sujet. Ils sont également autant de données complémentaires concernant les thèmes des fiches et vous permettront d'enrichir considérablement vos connaissances.

▮ Plus de 400 QCM sur des faits d'actualité et de culture générale

Outre les thèmes sanitaires et sociaux, ce sont des problématiques que vous retrouverez lors des épreuves de concours.

En effet, lors des épreuves, vous serez aussi évalué sur votre familiarité avec les grands faits contemporains, les événements nationaux ou mondiaux marquants, les avancées médicales, les situations politiques, etc.

Dans un objectif de préparation réussie, vous devez aiguiser votre regard et votre curiosité sur la société et ses acteurs !

Nous vous conseillons, dans ce cadre, de :

- consacrer une partie de votre préparation à la constitution de vos propres fiches d'actualité ;
- vous informer de manière la plus régulière possible (presse écrite, radio ou télévision, Internet...) ;
- prendre 15 minutes chaque jour pour consigner (par exemple sous forme de fiche hebdomadaire, datée) les informations ou événements essentiels du moment.